

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, J BOYER (proc de F SOULAVIE), M CEYSSON, A ROUSSET (proc de S GENEST), F CHASSON (proc de B SOUCHE), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 34
Procurations : 8
Votants : 42
Absents : 10

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : K ESSAYAR, C HADDAD, R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, D BERAL, C WIOT, V VANDUYNLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 18/09/2024

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 pour le CTI.

Dans le cadre du projet de construction et de rénovation du centre technique intercommunal, sis 10 rue Montgolfier à Aubenas, un des bâtiments conservés va faire l'objet de travaux de rénovation énergétique visant à améliorer le confort de vie (thermique, acoustique, olfactif...) en vue de réduire les consommations d'énergie et de ressources (électricité, eau, bois ...).

Dans ce cadre, il est envisagé de solliciter un financement de l'Etat au titre du dispositif du Fonds vert 2024 en faveur de la transition écologique dans les territoires à hauteur de 80 % du montant des dépenses éligibles sur l'opération de rénovation du bâtiment conservé dont le coût global est de 450 992 €.

Le plan de financement relatif à ce bâtiment est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Dépenses de travaux éligibles	186 722 €	Etat Fonds vert 24 (taux de 80 %)	149 377,60 €
		Autofinancement CCBA (20 %)	37 344,40 €
Total	186 722 €	Total	186 722 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De solliciter le financement de l'Etat à hauteur de 149 377,60 € au titre du Fonds vert 2024 ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 25 septembre 2024.
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20240926-DEL24092024-42-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024